

Le rapport spécial

Structure du capital

Il y eu en 2021

- 4480 acquisitions de parts C à 20€ (89600€)
- 0 acquisitions de parts F à 160€ (720€)
- 4250 part (85.000€) ont été prises par la W.alter (sowecsom) dans le cadre de la convention qui nous lie (doublement levée de fond 2020).
- 157 parts ont été revendues à trois coopérateurs

Nous avons accueilli 50 nouveaux coopérateurs en personnes physique (pr un total de 200 parts) et 2 nouveaux coopérateurs en personnes morales (pr un total de 8 parts)

Nous étions 1699 coopérateurs fin de l'année 2021.

Avantages économiques aux associés

La société a versé pour 0 euros de ristournes aux associés.

La société n'attribue aucune ristourne aux associés, mais accorde à tous les associés l'avantage économique suivant : dividende de 6% du capital investi dans la coopérative (Article 32 des statuts).

Avantage social pour les associés

La société accorde à tous les associés l'avantage social suivant : participation à la gestion d'entreprise avec le système « une personne, une voix ». (Article 26 des statuts)

Politique concernant l'administration de la société (Article 15 des statuts)

L'assemblée générale a nommé Jean François Herz en remplacement de Jérôme Herman pr une période de deux ans

Le mandat des membres du conseil d'administration est gratuit.